



Rapport annuel 2012

Bilinguisme –
un pont entre deux mondes



SGB-FSS
Fédération Suisse
des Sourds



«Grandir bilingue veut dire apprendre la langue des signes et la langue parlée. Elles se renforcent mutuellement et jettent les bases pour un apprentissage tout au long de la vie.»

Roland Hermann, président (sourd)

Introduction

L'année considérée s'est déroulée sous le signe de la transition: la fin d'une période administrative, et le début d'une autre marqué par un changement fondamental. L'assemblée des délégués n'a pas seulement élu trois nouveaux membres au comité directeur, mais a également approuvé une nouvelle stratégie. En se prononçant pour le concept linguistique bilingue, les délégués ont fait preuve de clairvoyance et ont pris une décision novatrice.

Qu'est-ce que le bilinguisme? Le bilinguisme constitue à la fois la clé de l'inclusion et un pont entre le monde des entendants et celui des sourds. Par le bilinguisme précoce, le savoir

est acquis à partir de deux mondes. La maîtrise des deux langues nous permet de concevoir une formation et un métier selon nos souhaits, d'apprendre tout au long de notre vie et de communiquer en toute situation. Le bilinguisme nous donne les moyens réels de saisir nos chances.

Il va de soi que la SGB-FSS ne peut poursuivre cette stratégie que grâce à des structures appropriées à sa mise en œuvre. L'an dernier, nous avons déjà informé que la SGB-FSS avait entrepris une restructuration au niveau opérationnel suite à un audit. Ce processus a conduit à une réorganisation des activités en différents domaines structurés de façon appropriée. Le comité directeur et moi-même comprenons fort bien que le changement puisse engendrer des sentiments d'incertitude et d'insécurité. Nous sommes cependant convaincus que cette réorganisation nous donne les bons moyens de relever le grand défi que représente l'application du bilinguisme. A ce propos, je tiens à souligner que notre adhésion au bilinguisme ne signifie en aucun cas le renoncement à la langue des signes qui a été et reste une compétence principale de la SGB-FSS. Grâce à la nouvelle structure opérationnelle nous allons, comme par le passé, la consolider et promouvoir sa diffusion et son institutionnalisation. La langue des signes est notre langue naturelle. Sans elle, il n'y a pas de bilinguisme!

La pleine reconnaissance de la langue des signes est également un point important de la convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées. La SGB-FSS lutte pour que la Suisse la signe et la ratifie dès que pos-

sible. Les débats sur cette convention durent déjà depuis des années. C'est trop long pour un pays qui a fait de la défense des droits de l'homme et des minorités la pierre angulaire de sa politique extérieure. La convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées porte en soi la vision d'une société qui estime et respecte les différences entre les individus et accorde à tous les mêmes chances de concrétiser leur propre projet de vie. Je n'ai cité ici que quelques points forts qui nous ont occupé durant l'année considérée. Nous avons été confrontés à de nombreux autres thèmes, notamment des projets pour un avenir où la SGB-FSS conserve et renforce sa position en tant que partenaire incontournable dans toutes les questions touchant à la surdité et au déficit auditif. Certaines décisions ont engendré des malentendus, mais elles nous ont également permis d'arriver à la conclusion réconfortante que nous sommes tous capables de placer les intérêts de la communauté des sourds avant nos préférences personnelles. Pour cela, et pour leur soutien actif à la Fédération des sourds à l'avenir également, je remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, les membres collectifs et les partenaires. J'adresse également mes plus vifs remerciements à toutes les donatrices et tous les donateurs dont les contributions précieuses permettent à la SGB-FSS de remplir sa mission.



Roland Hermann
Président SGB-FSS

Rétrospective et objectifs

Avec la fin de la période administrative, les lignes directrices stratégiques 2008 - 2012 se sont avérées caduques. La nouvelle stratégie qui met l'accent sur la promotion du bilinguisme exige une nouvelle organisation de la structure au niveau opérationnel.

Nouveaux membres du comité directeur et nouvelle stratégie. En tant qu'organe suprême de la SGB-FSS, l'assemblée des délégués a élu, pour la période 2012-2016, trois nouveaux membres au comité directeur en remplacement des trois membres sortants et en a confirmé quatre autres. Le point déterminant de l'orientation future de la Fédération a été l'approbation de la nouvelle stratégie de la SGB-FSS par les délégués. Celle-ci repose sur le concept de l'acquisition bilingue du langage - apprentissage simultané et équivalent de la langue des signes et de la langue parlée. Dans une première phase, elle met l'accent sur l'encouragement au bilinguisme précoce et sa diffusion cohérente.

Vision et mission de la SGB-FSS. Nous visons l'inclusion de tous les sourds et malentendants dans la formation, la profession, la culture et la société. Or, le bilinguisme joue un rôle clé dans la concrétisation de cette vision. Sans le bilinguisme précoce, les sourds et les malentendants ne peuvent accéder à l'égalité de chances. Cette constatation, qui s'appuie sur des données scientifiques, façonne la mission de la SGB-FSS qui poursuit son engagement pour la reconnaissance de la langue des signes comme langue naturelle des sourds et malentendants, tout en encourageant l'apprentissage simultané de la langue parlée comme moyen de communication avec le monde des entendants et afin d'obtenir l'égalité des chances dans la vie scolaire, professionnelle, culturelle et sociale.

Adaptation des structures opérationnelles. Afin de pouvoir mener à bien les tâches découlant de la nouvelle orientation stratégique, une adaptation des structures opérationnelles s'imposait. Ce réajustement a nécessité de nombreuses étapes successives durant lesquelles toutes les régions linguistiques et les domaines d'activités ont été impliqués dans la planification. A la fin de l'année, nous étions prêts à dissoudre définitivement les anciennes structures et mettre en place la nouvelle organisation opérationnelle.

Droit à l'information. Conformément à ses statuts, la SGB-FSS s'engage pour l'égalité de tous les sourds et malentendants de Suisse. L'accès sans barrière à l'information pour toutes les personnes touchées par un déficit auditif en est une condition préalable et, de plus, un droit humain fondamental. Dans ce cadre, la SGB-FSS et d'autres organisations œuvrant dans le domaine des handicaps sensoriels ont signé en juin un accord avec la SRG SSR. Celui-ci prévoit notamment davantage d'émissions sous-titrées et la diffusion en langue des signes des informations importantes. Durant l'année de référence, près de 40% des émissions étaient sous-titrées, ce qui est nettement supérieur à l'année précédente. Il est également prévu de sous-titrer les émissions sur internet.

«Le bilinguisme doit trouver sa place dans le débat sur l'éducation en Suisse.»

Dr. Edyta Tominska. *Tales Research Group, Université de Genève (2011)*

Rapport de la direction

L'exercice considéré a été marqué par la réorganisation. La préparation a été instaurée durant la première partie de l'année alors que les affaires courantes continuaient à être gérées à l'aide des anciennes structures opérationnelles. Dès le milieu de l'année, les mesures envisagées ont peu à peu été concrétisées au niveau opérationnel, la direction a été instituée et le nouvel organigramme introduit.

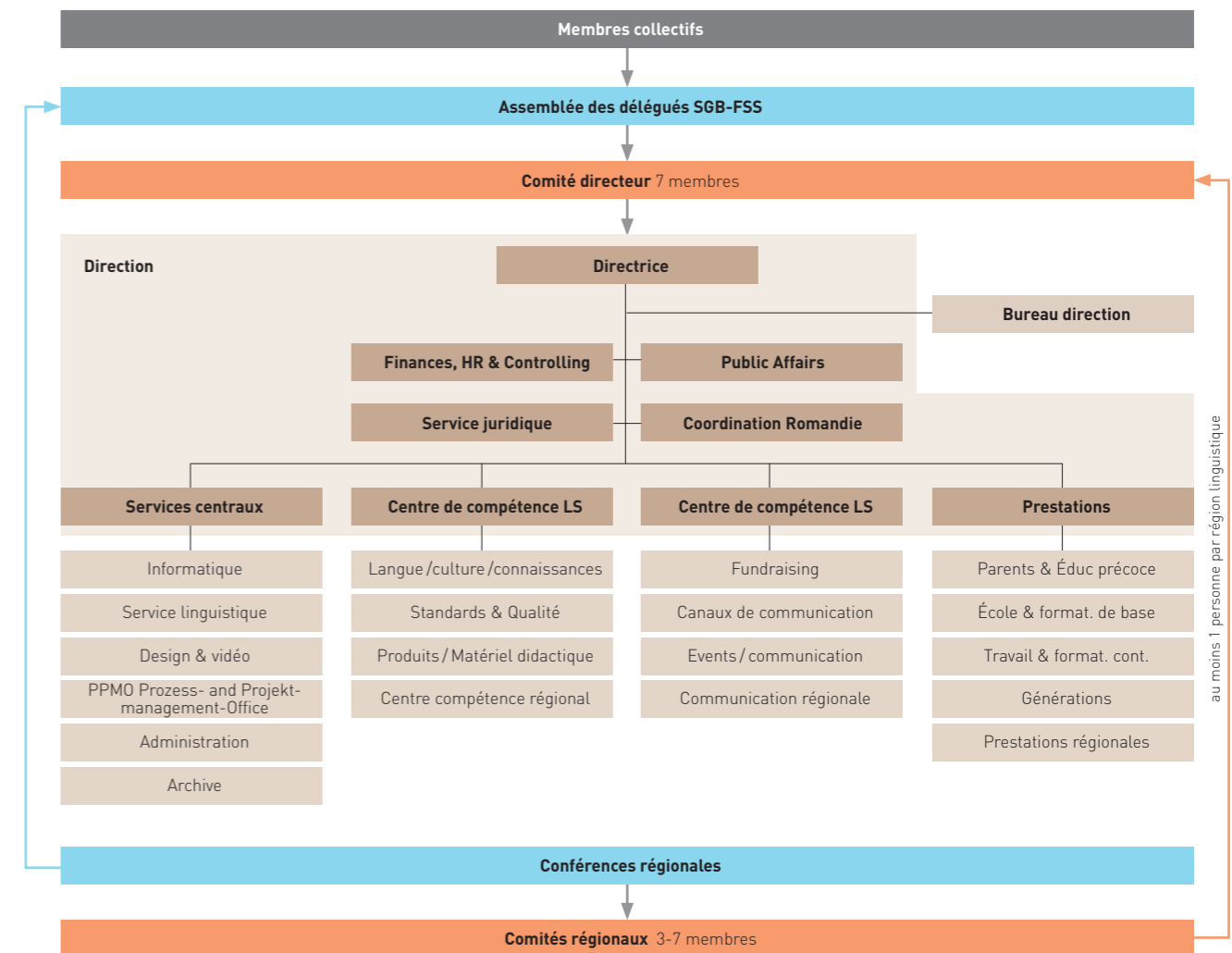
Réorganisation de la SGB-FSS au niveau opérationnel

Motifs de la réorganisation. Durant ces dernières années, de nombreux changements sont intervenus dans le milieu de la surdité. Les nouvelles technologies d'information et de communication, les progrès considérables de la médecine, notamment dans le domaine des implants, les nouvelles connaissances scientifiques sur l'acquisition du langage sont des facteurs évidents que la SGB-FSS a su percevoir à temps et dont elle a tenu compte dans son orientation stratégique. La Fédération vise l'inclusion dans tous les domaines de toutes les personnes atteintes par un déficit auditif. Pour cela, il est primordial que les personnes concernées obtiennent les mêmes chances que les entendants dans le domaine de l'éducation et de la formation. Le bilinguisme est la clé indispensable à l'inclusion et constitue un pont entre la communauté des sourds et le monde des entendants. La mission et l'image de la SGB-FSS, en tant que représentante d'intérêts et prestataire de services, dérivent de la vision d'une société dans laquelle tous les individus ont les mêmes droits. Cette mission ne peut toutefois être accomplie qu'avec des structures opérationnelles adaptées à l'évolution des exigences.

Les principes de la réorganisation. La nouvelle forme d'organisation permet d'appliquer les lignes stratégiques de manière optimale et d'accroître la force de persuasion et l'efficacité de la SGB-FSS. Parmi les changements majeurs, on peut citer la professionnalisation et le règlement des structures de conduite, l'attribution claire des compétences et des responsabilités, l'orientation des

missions sur la stratégie, la définition des tâches transversales et de support ainsi que l'amélioration de la communication interne et de la culture d'entreprise dans son ensemble. L'application de ces mesures contribue également à renforcer la position de la SGB-FSS auprès de l'opinion publique. En outre, une centralisation des fonctions par le transfert du siège central de la direction nationale à Berne (centre politique de la Suisse et proximité de la Suisse romande) est prévue. Une filiale par région linguistique est maintenue, l'une à Lausanne pour la Suisse romande, une autre à Lugano pour le Tessin. Celle pour la Suisse alémanique sera transférée au siège central. Les sites de Genève, Olten et Saint-Gall, quant à eux, ont fermé. Une autre raison majeure de cette réorganisation est le besoin de rassembler les forces et de renforcer la communication à tous les niveaux.

Le nouvel organigramme. L'organigramme est orienté sur la mise en œuvre du bilinguisme. Il est important de souligner à nouveau que la réorganisation ne concerne que le niveau opérationnel de la SGB-FSS et qu'elle n'a aucune influence sur les structures fédératives. Les régions et les organisations membres sont, comme par le passé, impliquées dans le développement stratégique par le biais de l'assemblée des délégués et de leurs représentants au sein du comité, la prise en compte de leur intérêts étant ainsi garantie. Il est également important d'observer que cette réorganisation s'est opérée avec les collaborateurs et qu'elle n'a pas simplement été ordonnée par la hiérarchie. Les trois régions linguistiques et tous



les secteurs d'activités étaient représentés au sein des groupes de travail ayant élaboré le nouvel organigramme

Composition de l'organigramme.

- La nouvelle structure opérationnelle repose sur la direction et quatre départements judicieusement divisés en secteurs chargés du déroulement des différentes activités.
- La mission du Centre de compétences langue des signes consiste à appliquer les lignes directrices stratégiques sur la langue des signes et le bilinguisme.
- Le département Prestations de services réalise des concepts et des produits dans les domaines Parents & éducation préscolaire, Ecole et formation de base, Travail & formation continue ainsi que Générations aux niveaux local et national.
- Par son département Communication, la SGB-FSS informe activement le public, les donateurs et les membres sur ses positions et ses activités à travers différents canaux d'information.
- Le département Services centraux fournit des services internes transversaux et de support aux départements de prestations, à la direction et aux bureaux.

- La nouvelle direction est composée d'une directrice et d'une direction élargie de huit membres qui comprend les responsables des quatre départements et des chefs des services juridique, financier, affaires publiques, et coordination Suisse romande.

A propos des secteurs

Promotion et valorisation de la langue des signes. Le développement du projet CERC LS lancé l'année précédente a nécessité de nombreux efforts et ressources. En Suisse, la langue des signes n'est pas reliée au Cadre européen commun de référence pour les langues CERC et, par conséquent, il n'y a pas de procédure officiellement reconnue permettant l'évaluation des compétences d'une personne en langue des signes. L'équipe de projet était composée de collaborateurs de la SGB-FSS et de représentants de la Haute école de pédagogie spécialisée de Zurich HfH, de la Haute école de sciences appliquées de Zurich ZHAW et de l'Université de Hambourg. A cette dernière, leader en matière de recherche sur la langue des signes dans l'espace germanophone, s'est déroulée une journée de travail durant laquelle le maté-

riel de cours de langue des signes a été consigné dans un tableau et évalué. Une échelle globale permettant un premier rapprochement à la grille GER a ensuite été élaborée. L'avant-projet a été clôturé durant le mois de novembre de l'année considérée. Le projet quant à lui nécessitera plusieurs années de travaux dont l'utilité est inestimable pour la SGB-FSS: ils permettront de disposer d'un examen de compétences unique pour l'enseignement de la langue des signes et de comparer les niveaux de langue des signes des différents prestataires. De plus, ils établiront des critères contraignants pour les conditions d'admission à la formation d'interprète en langue des signes et des formations continues qualifiées pour enseignants en langue des signes. L'objectif suivant est, d'une part, l'introduction officielle de la langue des signes suisse dans le Portfolio européen des langues et,

Cours de langue des signes et participation en Suisse

Cours	Nombre de cours	Total participants
Cours standard de 1 à 6	90	905
Cours à domicile	28	103
Cours particuliers / privés	30	116
Cours hebdomadaires pour familles	2	42
Semaines intensives pour entendants	3	25

d'autre part, la reconnaissance de la SGB-FSS comme l'organe officiel de certification de tous les prestataires de cours de langue des signes.

A l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue au zoo de Zurich le 19 juin, le nouvel outil en ligne ekids a été présenté au public. Par le biais d'histoires du quotidien représentées sous forme de petits films, les enfants sourds ont pour la première fois la possibilité d'étendre

leur vocabulaire dans une langue qu'ils acquièrent de manière naturelle, et de s'approprier des contenus de connaissances qui sont évidents pour des enfants entendants. (<http://sgb-fss.elmg.net>)

Travail médiatique. Le secteur Médias joue plus d'un rôle dans la communication externe de la SGB-FSS. D'une part, il édite dans les trois langues nationales les trois journaux de la Fédération, Visuell Plus, fais-moi signe et Segni Amo. D'autre part, il est responsable de l'exploitation du site internet, de la publication de la newsletter et de la gestion des médias sociaux. Il entretient également le contact avec les médias extérieurs. Les collaborateurs du secteur médias sont également les interlocuteurs et personnes de référence des étudiants réalisant un travail scolaire ou de diplôme sur les sourds et la langue des signes. En 2012, le nombre d'abonnés aux journaux s'est accru d'environ 10% dans les trois régions linguistiques et se monte actuellement à 2350. Dans la même période, le site internet a été visité près de 400 000 fois. De nombreuses informations et vidéos ont été publiées par le biais de ce canal, dont 12 vidéos en langue des signes sur la politique sociale (quatre dans chaque langue).

L'année considérée a vu la mise en œuvre du concept médias planifié l'année précédente: la mise en page, le rythme et les dates de parution des trois journaux ont été uniformisés et il n'y a désormais que 6 parutions par an. Une newsletter mensuelle éditée dans les trois langues selon la région – allemand, français ou italien – a été introduite. Elle contient des informations internationales, nationales et régionales ainsi qu'un calendrier des manifestations. Pour terminer, un profil Facebook a été créé pour la Suisse romande, ce qui semble avoir répondu à un besoin réel puisque la page comptait déjà 200 abonnés à la fin de l'année. Dès que les conditions le

permettront, des profils Facebook pour la Suisse allemande et le Tessin seront également créés.

Politique sociale / Service juridique. Durant toute l'année, le service juridique a suivi les consultations parlementaires sur la révision 6b de l'AI. Alors que le Conseil des Etats, tout comme le Conseil fédéral, décidaient d'une mesure d'économie brutale et inacceptable pour les personnes handicapées, le Conseil national proposait quelques améliorations substantielles en automne. La conclusion du processus d'élimination des divergences en 2013 est encore à attendre. Si nécessaire, la SGB-FSS est prête à lancer un référendum avec la plupart des groupements de défense des personnes handicapées.

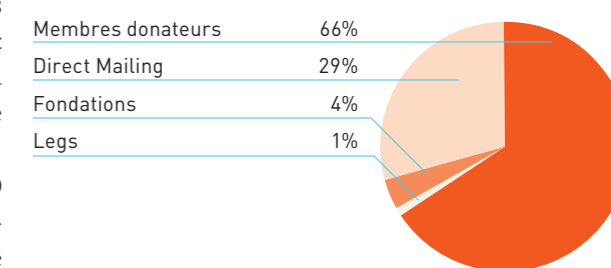
Pour des raisons d'économie, l'Office fédéral des assurances sociales voulait supprimer sans les remplacer tous les moyens auxiliaires destinés à établir le contact avec l'environnement. En dernier recours le visiophone a au moins pu être sauvé, lequel est indispensable à l'activité professionnelle de nombreuses personnes sourdes.

D'autre part, le service juridique a traité plus de 150 demandes émanant de personnes sourdes et malentendantes. Comme par le passé, il s'agissait avant tout de problèmes causés par l'AI. Une fois de plus, elle a refusé d'accorder des interprètes en langue des signes au poste de travail et dans la formation continue en invoquant des raisons insensées. La question des nouveaux montants forfaitaires pour les appareils auditifs a également fait l'objet de nombreuses demandes. Heureusement, tous les litiges de 2012 ont pu être liquidés en faveur des plaignants. De nombreux procès auraient pu être évités si les collaborateurs de l'AI avaient reçu un minimum d'informations sur les personnes sourdes. On peut citer également des cas juridiques intéressants sur les questions du droit à l'égalité, dont un recours constitutionnel, gagné en janvier 2013, devant le tribunal fédéral. Plus

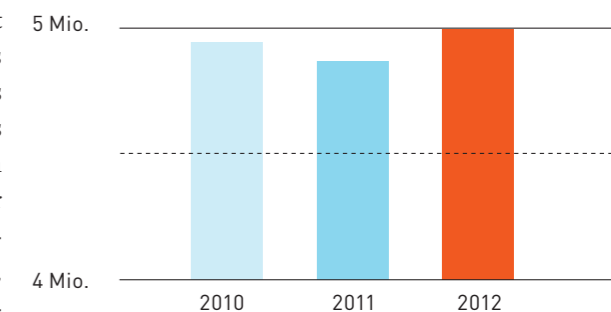
sieurs membres collectifs se sont également adressés au service juridique, avant tout pour les questions de droit associatif.

Recherche de fonds. Depuis 2008, la concurrence sur le marché suisse des dons n'a cessé de s'accroître. Par conséquent, des campagnes de récoltes de dons ciblées s'imposent. Dans ce sens, il s'agit, d'une part, d'utiliser les moyens déjà éprouvés tels que les actions de stands, le télémarketing et les publipostages et, d'autre part, de développer de nouveaux instruments de collecte de fonds

Recettes des dons selon provenance



Comparaison des recettes de dons 2010-2012



auprès de fondations, de legs et de grands donateurs. Les réseaux sociaux occupent de plus en plus le devant de la scène en matière de recherche de fonds.

Les actions de stands ont fait peau neuve durant l'année considérée. L'accent a été mis sur la sensibilisation à la surdité en tant que handicap de la communication. Depuis peu, les membres donateurs et autres donateurs ont la possibilité d'obtenir des informations sur la surdité et les projets de la SGB-FSS par le biais d'internet, sur le site des campagnes.

Le développement et l'introduction de systèmes de contrôle permettant de rendre des comptes aux dona-

teurs sur les sommes engagées ont constitué l'un des points forts des activités de l'année considérée. Les bases de la recherche de fonds ont été posées en 2003 avec des partenaires externes. Bien que la collaboration avec ces derniers revête encore une grande importance, nous avons franchi un nouveau pas vers l'autonomie en 2012 en constituant notre propre base de données qui permet d'analyser et d'évaluer les actions et les coûts de chaque projet. En même temps, le développement du programme de fidélisation des donateurs a été poursuivi. L'exploitation interne de la base de données permet une économie considérable des coûts, une efficacité accrue et la disponibilité immédiate de l'information utile.

Organes dirigeants

Comité directeur (2012 - 2015)

Président

Roland Hermann-Shores (dès 2006)

Vice-président:

Lobsang Pangri (dès 2008)

Membres:

Dragana Veljkovic-Ristic (dès 2006)

Monique Aubonney (dès 2010)

Tatjana Binggeli (dès 2012)

Thomas Zimmermann (dès 2012)

Frédérique Palama (dès 2012)

Direction SGB-FSS

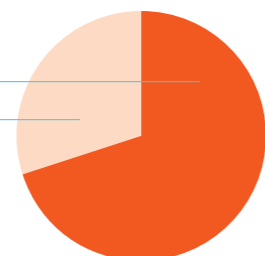
SGB-FSS, Tiziana Rimoldi

Collaborateurs/collaboratrices Membres collectifs

Associations et institutions affiliées: 56

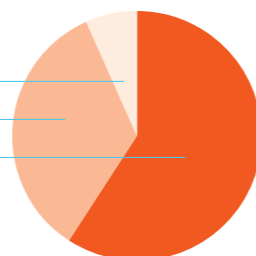
Emploi fixe

Sourds et malentendants	40	2 770%
Entendants	17	1 250%
Total:	57	4 020%



Statistique heures de travail

Recherche de fonds	4 484 Std.
Administration	22 396 Std.
Projets	38 599 Std.
Total:	65 479 Std.



Cours de langue des signes

«Les niveaux supérieurs de la langue (grammaire) sont représentés, qu'il s'agisse de la langue vocale ou de la langue des signes, dans les mêmes régions du cerveau. Langue vocale et langue des signes sont étroitement liées. Les bénéfices apportés par la connaissance des deux langues sont supérieurs à leur somme.»

Prof. Martin Meyer. *Université de Zurich (2012)*

Bilinguisme – un pont vers l'inclusion

La Fédération Suisse des Sourds s'engage en faveur de l'acquisition simultanée et équivalente de la langue des signes et de la langue parlée. Cette forme de bilinguisme représente non seulement l'ouverture, le respect et la responsabilité, mais également et avant tout l'accès à l'égalité des chances dans la société pour les personnes sourdes et malentendantes, un fait démontré par de nouvelles connaissances scientifiques.

Une acquisition du langage adaptée à l'âge de l'enfant revêt une importance décisive dans le développement humain. Le handicap de l'ouïe entrave la perception des sons et, selon le degré de perte auditive, rend difficile la compréhension de la langue parlée. Des résultats scientifiques fondés prouvent que l'acquisition bilingue du langage constitue pour les enfants sourds et malentendants la meilleure condition préalable pour le développement de leurs capacités de communication et leur épanouissement cognitif, social et émotionnel.

Le prof. François Grosjean, psycholinguiste et professeur émérite de l'Université de Neuchâtel, formule ses connaissances en matière de surdité et de bilinguisme comme suit: «Tout enfant sourd, quel que soit son degré de perte auditive, a le droit de grandir bilingue. Afin d'atteindre pleinement ses capacités cognitives, linguistiques et sociales, et comme le montre la recherche depuis de nombreuses années, cet enfant aura le plus souvent besoin de connaître et d'utiliser deux langues, la langue des signes et la langue orale (sous sa forme écrite, et si possible parlée).»

Tout comme l'enfant entendant, l'enfant sourd doit pouvoir comprendre et nommer son environnement. Il doit

être à même de communiquer dès son plus jeune âge avec ses parents et sa famille. Le lien émotionnel entre les parents et l'enfant se fonde essentiellement sur cette forme de communication précoce. Ceci s'applique également à l'enfant sourd ou malentendant qui doit pouvoir communiquer dans une langue naturelle avec ses parents dès son plus jeune âge. Si cette langue fait défaut, le développement cognitif de l'enfant peut en être altéré. Selon le prof. Grosjean, le savoir s'acquiert en grande partie par le langage. La communication de l'enfant avec son entourage dès les premiers jours de sa vie pose les fondations de l'acquisition et de l'élaboration des connaissances futures et de la compréhension du langage, éléments incontournables pour une scolarisation future. Les enfants sourds et malentendants évoluent dans deux mondes, celui des sourds et celui des entendants, les familles des enfants sourds comportant dans la plupart des cas des personnes entendantes. Ils doivent pouvoir communiquer avec les deux et, dans une certaine mesure, s'identifier aux deux. Il faut donc leur permettre de découvrir ces deux mondes le plus tôt possible afin qu'ils puissent interagir sans problème avec eux. Le bilinguisme sous forme de langue des signes et de langue parlée semble être, selon des modèles scolaires d'accompagnement évalués scientifiquement, la seule manière de garantir à l'enfant sourd un développement optimal de toutes ses capacités et son appartenance aux deux mondes, celui des sourds et celui des entendants.

BILINGUISME

LANGUE DES
SIGNES



LANGUE PARLÉE

écrire – parler – lire – entendre

Moyens auxiliaires et instruments selon les besoins individuels

implant cochléaire – appareils acoustiques – dispositifs FM et boucles magnétiques – interprètes à l'école, au travail, etc. – LPC/ELS – autres

La Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS s'engage en faveur de l'acquisition précoce du bilinguisme par les personnes sourdes et malentendantes. Celle-ci peut être soutenue par différents moyens auxiliaires visuels, auditifs, techniques ou manuels, tels que les appareils auditifs, les implants cochléaires, les services d'interprétariat dans les écoles, le langage parlé complété LPC/ELS, l'alphabet digital et autres. Le choix des moyens auxiliaires destinés à soutenir l'acquisition de la langue parlée se fait en fonction des besoins individuels des enfants concernés. Cela ne change rien au diagnostic de surdit  ou de d fiance auditive. Le handicap de la communication poursuit et d fie les personnes concern es tout au long de leur vie.

Le bilinguisme constitue la cl  de l'inclusion scolaire, professionnelle, culturelle et sociale des personnes sourdes et malentendantes ainsi qu'un pont entre le monde des sourds et celui des entendants. En Suisse, on compte approximativement 10 000 personnes sourdes ou atteintes de d ficit auditif grave ainsi que 700 000 personnes pr sentant des troubles de diff rents degr s.

Or, tous devraient avoir les m mes chances que les entendants. C'est pour cette raison que l'assembl e des d l gu s de la SGB-FSS du 5 mai 2012, se basant notamment sur des connaissances scientifiques, s'est prononc e en faveur de l'acquisition pr coce du bilinguisme, un concept global dans lequel des moyens auxiliaires tels que l'implant cochl aire, le LPC/ELS et autres peuvent  tre  galement int gr s.

Le centre du langage dans le cerveau, lequel est responsable de la reconnaissance et du traitement des structures linguistiques, se forme durant la grossesse et poursuit son d veloppement jusqu'  l' ge de 4   6 ans. Les enfants pr sentant un grave d ficit auditif sont implant s tr s t t, d j    l' ge de six mois   une ann e. Leur capacit  auditive peut certes  tre ainsi am lior e de mani re significative, mais l'implant seul ne peut toutefois garantir une comp tence linguistique comparable   celle d'enfants entendants du m me  ge. Il est prouv  que malgr  l'implantation d'un IC, environ 50% des enfants concern s pr sentent des retards et des troubles dans le d veloppement du langage (cf. G nther 2009). Au

moyen d'une  tude   long terme sur 22 enfants sourds porteurs d'un IC, Szagun a d montr  que trois ans apr s l'implantation, plus de 50% des enfants accusaient un tel retard dans le d veloppement du langage parl  qu'ils ne parviendraient probablement plus   acqu rir les comp tences linguistiques ad quates pour une communication et cognition effectives. Les scientifiques d crivent ce ph nom ne comme un «trouble r sistant otog ne du d veloppement du langage». Cette  tude parmi d'autres permet de conclure que les moyens auditifs, techniques, les IC et les mesures th rapeutiques augmentent certes la perception auditive et la comp tence linguistique des enfants concern s, mais que la ma trise et le d veloppement du langage sont en reste. Pour l'exprimer simplement, on peut dire que les enfants apprennent   lire et bien prononcer les mots, mais qu'ils ne parviennent pas, ou seulement en partie,   les comprendre. Par cons quent, un concept global d' ducation linguistique pr scolaire prenant en compte la langue des signes et la langue parl e, dans lequel l'une ou l'autre langue domine selon les besoins individuels et la situation familiale de l'enfant, s'impose. La SGB-FSS con oit le processus

de la mani re suivante: les parents encouragent le bilinguisme pr coce en commen ant par apprendre eux-m mes la langue des signes. Une p dagogues sp cialis e en langue des signes et une logop diste se rendent deux fois par semaine au domicile pour exercer les deux langues avec la famille. Ainsi, la comp tence linguistique de l'enfant porteur d'un IC atteint le niveau d'un enfant entendant du m me  ge. L'argument souvent avanc  selon lequel l'acquisition de la langue des signes et celle de la langue parl e, en particulier en  ge pr scolaire, s'entravent mutuellement, n'est pas seulement r fut  par la recherche neurobiologique, mais  galement par l' valuation d'enfants encourag s au bilinguisme. Il est d montr  d'ailleurs que les comp tences en langue parl e et en langue des signes ne s'excluent pas (cf. Preisler et al. 2002). Les enfants porteurs d'implants qui avaient acquis une bonne capacit  de communication orale ont prouv   galement une bonne comp tence en langue des signes. En revanche, une partie des porteurs d'IC dont la comp tence en langue parl e n'avait pas  t  entra n e, pouvaient communiquer en langue des signes d'une mani re adapt e   leur  ge. Une autre  tude s'est pench e

«Tout enfant veut comprendre, être compris et participer. Tout enfant a le droit de communiquer de la manière et avec les moyens qui correspondent le mieux à ses capacités.»

Dr. Remo Largo. Pédiatre et auteur, Hôpital universitaire de Zurich (2011).

sur la manière dont un enfant sourd porteur d'appareils auditifs dans les deux oreilles, ayant des parents sourds, n'ayant été tout d'abord éduqué qu'en langue des signes, parvenait à former les mêmes phonèmes et rapports entre les phonèmes qu'un groupe d'enfants entendants du même âge (Bischoff et al. 2004). L'encouragement précoce de la langue des signes et de la langue parlée constitue la première étape de l'acquisition bilingue du langage. L'encouragement précoce est important car la phase sensible du développement du langage s'étend sur les trois premières années de vie. De la quatrième à la sixième année au plus tard, les bases de chacune des langues se fixent dans le centre du langage du cerveau.

Education bilingue. Auparavant, on pensait que les sourds et malentendants avaient des difficultés à apprendre deux langues simultanément. Aujourd'hui, nous savons qu'une éducation bilingue favorise non seulement le développement et la maîtrise du langage,

tant dans la langue parlée que dans la langue des signes, mais également la culture générale et la compétence sociale. La langue des signes et la langue parlée s'en voient toutes deux renforcées. Le bilinguisme à l'école primaire constitue la deuxième étape de l'acquisition bilingue du langage. Il favorise et renforce l'intégration dans le monde des entendants.

Formation professionnelle bilingue. Deux langues dans l'apprentissage, à l'université ou sur la place de travail au lieu de la dépendance de l'Etat social. Aujourd'hui, peu de sourds et malentendants obtiennent une maturité ou un diplôme supérieur car le libre choix de la profession est plus restreint pour eux que pour les entendants, ce malgré des capacités comparables. Le pourcentage actuel de sourds et malentendants dans les hautes écoles se monte à 3%. Pour accroître et établir l'égalité des chances pour les sourds et malentendants, il faut davantage d'interprètes en langue des signes à l'école et dans la vie professionnelle! La voie bilingue favorise en effet

Mesures possibles au cours de différentes phases de la vie

Parents et éducation précoce

- Cours à domicile LS
- Rencontres parents
- Samedis pour enfants
- Colonie de vacances pour enfants
- Camp de vacances pour familles
- Weekends intensifs pour familles
- Forum familles
- Mise en place d'un réseau pour familles

Ecole et formation de base

- Journées d'étude
- Conférences d'experts
- Visites d'institutions scolaires Plate-forme internet d'échanges entre parents et pédagogues en matière d'inclusion des élèves avec un déficit auditif
- Documents de discussion
- Entretiens avec groupes d'intérêts
- Newsletter
- Conférences-débats avec politiques

Travail et formation continue

- Recherches fondamentales
- Plate-formes d'échanges employeurs - employés
- Tables rondes avec employeurs
- Campagnes d'information autour du thème de déficit auditif et travail
- Bourse de l'emploi
- Eventuellement conseils en matière de AI

les talents des personnes sourdes et malentendantes. En Finlande, le pourcentage de sourds et malentendants dans les hautes écoles se monte à 30%. Or, ce pays compte 10 fois plus d'interprètes en langue des signes que la Suisse, tout en ayant moins d'habitants. Disposer de suffisamment d'interprètes est le fondement de la troisième étape du concept bilingue pour la Suisse. Car nous connaissons les conséquences d'un dysfonctionnement au niveau professionnel: en plus de l'impact personnel, il s'agit d'un problème politique dans la mesure où l'objectif d'intégration «le travail avant la rente» n'est pas atteint.

Pour citer à nouveau les mots du prof. Grosjean, chaque enfant sourd a le droit de grandir bilingue. La SGB-FSS souligne qu'il ne s'agit en aucun cas de l'imposer. Le bilinguisme n'est en effet pas une contrainte, mais un complément sensé permettant de compenser, du moins en partie, les inconvénients évidents, en complément d'un IC éventuel. Les parents d'un enfant sourd décident eux-mêmes des mesures appropriées à leur enfant. Ils ont besoin d'explications, sont soumis à une grande pression de temps et de réussite et sont conscients qu'un manque d'intégration dans le monde des entendants peut conduire à l'isolement. Par le dépistage auditif chez les nouveau-nés, les parents sont très tôt confron-

tés au diagnostic de surdité de leur enfant. Dès lors, ils dépendent des conseils globaux qui doivent tenir compte des aspects médicaux, psychologiques et sociaux de la surdité. Une telle consultation doit être interdisciplinaire et impliquer des spécialistes sourds et malentendants ainsi que des pédagogues spécialisés dans le thème de la surdité et de la langue des signes. Il est important de garantir le financement de ces mesures par les services de l'Etat (AI), et par conséquent le droit incontesté de l'enfant sourd ou malentendant à une éducation bilingue précoce. Il appartient ensuite à l'école d'offrir cet encouragement à un niveau supérieur, sans surcharger les parents. Pour cela, il faut former des spécialistes bilingues. A ce jour, les pédagogues en langue des signes titulaires d'un diplôme supérieur font défaut. Or, ce n'est que lorsque ces conditions seront remplies que les parents auront une réelle liberté de choix. La SGB-FSS a toujours été d'avis que les personnes concernées doivent décider elles-mêmes ce qui est le mieux pour elles. Sa tâche est de conseiller, d'accompagner et de mettre à disposition les moyens nécessaires pour répondre au mieux à leurs besoins.

Sources: Grosjean F., *Das Recht des gehörlosen Kindes, zweisprachig aufzuwachsen*.
Günther K., Hänel-Faulhaber B., Hennies J., *Bilinguale Frühförderung hörgeschädigter Kinder*.

«Des concepts bilingues ont été adoptés avec succès en milieu scolaire. Ils ont démontré que, dans le cadre de l'éducation précoce, la langue des signes, langue vocale et écrite ne s'excluent point réciproquement.»

Prof. Klaus-B. Günther. *Universität Humboldt Berlin (2009)*

Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées

Entrée en vigueur et ratification. Adoptée le 13 décembre 2006 par l'Assemblée générale de l'ONU, elle est entrée en vigueur le 3

mai 2008. Fin 2012, 154 Etats l'ont signée et 126 Etats l'ont ratifiée; parmi ces derniers figurent tous les Etats voisins de la Suisse. Chez nous, le Conseil fédéral approuvera prochainement le message au Parlement. Les Chambres fédérales examineront la Convention probablement dès le printemps 2013: d'abord, ce sera la Commission pour les affaires étrangères du Conseil national ou du Conseil des Etats, ensuite la session plénière et puis le second conseil.

Non pas des privilèges, mais la parité des droits. Sur le papier, les personnes handicapées en Suisse jouissent des mêmes droits que les autres citoyens, mais pas toujours des moyens pour les exercer concrètement. L'art. 8 al. 2 et 4 de la Constitution fédérale ainsi que la Loi sur l'égalité pour les handicapés établissent clairement et depuis quelque temps déjà que tout ce qui constitue un obstacle pour les personnes handicapées doit être éliminé, que les handicapés doivent être protégés de la discrimination, et que l'inclusion et la parité dans la société doivent être soutenues activement. Dans la vie quotidienne cependant, ils continuent à se heurter à des

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées est la première convention internationale qui se focalise sur les droits des personnes handicapées et sur leur application. Elle a ceci de particulier qu'elle a été élaborée en faisant largement appel aux personnes concernées.

obstacles et des préjudices. En ratifiant la Convention de l'ONU, la Suisse corrobore sa volonté d'appliquer concrètement les lois existantes, au lieu de perdre du temps en avançant toujours les mêmes arguments, tout en gardant la pression sur les coûts des assurances sociales.

Les avantages en cas de ratification. En signant la Convention de l'ONU pour les droits des handicapés et son protocole facultatif, la Suisse donne un signe clair de sa volonté d'application des principes de parité. Une bonne intégration dans le monde du travail veut dire avant tout donner à chacun la possibilité de développer ses capacités et exploiter au mieux son potentiel individuel. Cependant, l'intégration ne peut être réalisée sans investir. La Convention de l'ONU donne l'impulsion à la Suisse de s'engager enfin dans cette voie. A terme ce sera un investissement profitable, car il s'agit en même temps d'un investissement dans une réforme réussie des assurances sociales.

Le droit à une propre langue. La Convention de l'ONU est claire sur ce point: les Etats signataires reconnaissent

LA CONFRONTATION AU LIEU DE LA MISE À L'ÉCART

Sensibiliser l'ensemble de la société à la situation des personnes handicapées, promouvoir le respect de leurs droits et de leur dignité. Combattre les stéréotypes, les préjugés et les pratiques dangereuses concernant les personnes handicapées. *(article 8, Sensibilisation)*

LA FACILITATION D'ACCÈS AU LIEU DES BARRIÈRES

Les personnes handicapées doivent avoir, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès aux bâtiments, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'aux autres installations et services ouverts ou fournis au public. *(article 9, Accessibilité)*

L'INCLUSION ET L'AUTONOMIE AU LIEU DE L'EXCLUSION

Toutes les personnes handicapées ont le droit de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes, et d'avoir la pleine jouissance de ce droit et la pleine intégration et participation à la société. *(article 19, Autonomie de vie et inclusion dans la société)*

L'INTÉGRATION AU LIEU DE LA DISCRIMINATION

Le droit des personnes handicapées à l'éducation dans un système éducatif inclusif – sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances. *(article 24, Education)*

LE TRAVAIL AVANT LA RENTE

Le droit des personnes handicapées au travail avec la possibilité de gagner sa vie en travaillant, par un emploi choisi ou accepté à travers un marché du travail et un environnement professionnel ouvert, inclusif et accessible. *(Travail et emploi)*

LA PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE AU LIEU DE LA TUTELLE

Les personnes handicapées doivent pouvoir effectivement et pleinement participer à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres, ainsi qu'à la conduite des affaires publiques. *(article 29: Participation à la vie politique et à la vie publique)*

la langue des signes en tant que langue à part entière et prennent les mesures qui facilitent aux personnes sourdes son apprentissage et l'affermissement de leur identité linguistique. Ils font en sorte que les personnes sourdes, en particulier les enfants, reçoivent une formation dans les langues et les formes de communication les plus appropriées à chaque individu. Ceux-ci sont doivent être transmis dans un contexte qui permet le meilleur développement possible plan scolaire et social

Les points principaux. La Convention de l'ONU comprend une cinquantaine de clauses concernant tous les do-

maines de la vie quotidienne des personnes handicapées. Voici en bref quelques-uns de ces droits (voir ce-dessus).

Parité des droits. En signant le protocole facultatif complémentaire à la Convention de l'ONU, l'Etat signataire s'engage à ce que tout citoyen puisse déposer une plainte individuelle pour atteinte à la Convention dans son propre pays, auprès du Comité pour les droits des personnes handicapées. La Fédération Suisse des Sourds s'engage avec vigueur en faveur de la signature et ratification de la Convention de l'ONU et du protocole facultatif qu'elle considère partie intégrante.

Bouclément annuel

Bilan au 31 décembre

	2012 · CHF	2011 · CHF
Actifs		
Actifs circulants		
Liquidités	1 143 377,33	915 606,58
Placements	7 889 745,00	8 680 621,00
Créances	117 482,35	125 337,16
Stocks	45 600,00	46 100,00
Comptes de régularisation de l'actif envers des tiers	129 377,20	279 370,20
Total actifs circulants	9 325 581,88	10 047 034,94
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières	13 350,00	13 350,00
Immobilisations corporelles	266 300,00	149 200,00
Total actifs immobilisés	279 650,00	162 550,00
TOTAL ACTIFS	9 605 231,88	10 209 584,94
Passifs		
Fonds étrangers à court terme		
Engagements	421 245,32	801 334,85
Comptes de régularisation du passif envers des tiers	276 667,48	242 293,09
Total fonds étrangers à court terme	697 912,80	1 043 627,94
Fonds (attribués)	161 889,07	209 585,34
Capital de l'organisation		
Capital propre réalisé	900 562,05	1 443 701,89
Fonds libres	8 055 809,61	8 055 809,61
Résultat de l'exercice	-210 941,65	-543 139,84
Total capital de l'organisation	8 745 430,01	8 956 371,66
TOTAL PASSIFS	9 605 231,88	10 209 584,94

EXPLICATIONS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE	2012 · CHF	%	2011 · CHF	%
Titres				
Placements à court terme	0,00	0,0	70 849,00	0,8
Obligations et similaires	6 045 507,00	76,6	6 764 934,00	77,9
Actions et similaires	1 844 238,00	23,4	1 844 838,00	21,3
Total	7 889 745,00	100,0	8 680 621,00	100,0
Immobilisations financières				
Bons de particip. Sté coopérat. Fontana Passugg	11 000,00	82,4	11 000,00	82,4
Bons de particip. Sté coop. Gehörlosenhilfe Zürich	100,00	0,7	100,00	0,7
Bons de particip. Sté coopérative GHE-CES Wald	2 250,00	16,9	2 250,00	16,9
Total	13 350,00	100,0	13 350,00	100,0

Compte sur la variation du capital au 31 décembre

	2011 · CHF	Constitution CHF	Dissolution CHF	2012 · CHF
Moyens de financement propre				
- Capital libre de l'exercice	900 562,05	-	-210 941,65	689 620,40
Fonds libres suisses				
- Fonds du personnel	700 000,00	-	-	700 000,00
- Fonds langue des signes	400 000,00	-	-	400 000,00
- Fonds Legs Huguenin	6 955 809,61	-	-	6 955 809,61
- Résultat annuel	-	210 941,65	-210 941,65	-
Capital de l'organisation	8 956 371,66	210 941,65	-421 883,30	8 745 430,01
Moyens de capital lié				
Fonds Suisse romande				
- Fonds LoRo E-Learning LSF	83 815,80	-	-83 815,80	-
- Fonds soutien aux organisations	6 312,20	-	-	6 312,20
- Fonds Formation ILS	7 352,00	-	-	7 352,00
- Fonds Jucum Cours à domicile	-	37 980,00	-	37 980,00
- Fonds de réserve pr cours GE (CRAL)	1 240,75	-	-46,00	1 194,75
- Fonds de réserve Cafétéria (CRAL)	42 025,30	-	-2 106,75	39 918,55
- Fonds Centre Jeunes Sourds (CJS)	33 799,64	7 961,38	-	41 761,02
- Fonds Petit-Saconnex pr projets GE	8 671,60	-	-1 593,00	7 078,60
Fonds suisses				
- Fonds «Voir pour comprendre»	26 368,05	-	-6 076,10	20 291,95
Fonds à utilisation affectée	209 585,34	45 941,38	-93 637,65	161 889,07

TABEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	2012 · CHF	2011 · CHF
Résultats avant modifications des fonds	-210 941,65	-1 034 023,24
Amortissements immobilisations corporelles	178 003,20	97 323,80
Variation créances	7 854,81	28 101,66
Variation stocks	500,00	1 000,00
Variation comptes de régularisation de l'actif	149 993,00	-95 031,94
Variation des engagements financiers à court terme	-380 089,53	538 238,41
Variation comptes de régularisation du passif	34 374,39	-163 714,23
Variation résultats sans incidence sur le flux de fonds	-234 071,92	513 261,10
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	-454 377,70	-114 844,44
Désinvestissements placements	1 024 947,92	608 626,90
Investissements Immobilisations corporelles	-295 103,20	-151 323,80
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	729 844,72	457 303,10
Variation de fonds liés	-47 696,27	-101 426,08
Flux financiers provenant de l'activité de financement	-47 696,27	-101 426,08
Variation des disponibilités	227 770,75	241 032,58
Existant initial liquidité au 1 ^{er} janvier	915 606,58	674 574,00
Existant final liquidité au 31 décembre	1 143 377,33	915 606,58

Compte de pertes et profits au 31 décembre

	2012 · CHF	2011 · CHF
Produits		
Produits recherche de fonds		
Dons	4 997 101,89	4 887 900,31
Legs	43 675,60	33 535,67
Contributions de fondations	204 654,26	209 995,89
Cotisations des membres	35 170,00	35 670,00
Total produits recherche de fonds	5 280 601,75	5 167 101,87
Produits des prestations de services		
Subventions	2 863 482,62	2 805 339,00
Produits des prestations de services	787 160,85	897 273,81
Abonnements	68 167,10	90 228,77
Produits du matériel	37 389,25	47 314,42
Total produits des prestations de services	3 756 199,82	3 840 156,00
TOTAL PRODUITS	9 036 801,57	9 007 257,87
Charges		
Charges directes recherche de fonds		
Collectes	-1 016 630,80	-1 194 791,09
Frais de port collectes	-127 993,80	-77 654,90
Frais bancaires collectes	-9 053,09	-9 382,90
Total charges directes recherche de fonds	-1 153 677,69	-1 281 828,89
Charges directes des prestations de services		
Contrats de sous-prestations	-303 706,75	-301 526,45
Charges prestations de services	-1 855 746,88	-2 218 050,15
Contributions à d'autres organisations	-412 673,40	-447 162,60
Charges du matériel	-10 984,95	-20 043,59
Total charges directes des prestations de services	-2 583 111,98	-2 986 782,79
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	-4 525 503,34	-4 253 826,86
Frais de déplacements et représentation	-195 268,58	-228 987,06
Loyer commercial	-264 117,27	-269 977,40
Entretien, réparations, remplacement	-18 116,32	-14 301,48
Assurances, redevances, taxes	-17 640,88	-21 207,62
Charges administration et informatique	-651 989,96	-472 130,90
Publicité, relations publiques	-3 901,90	-2 964,85
Pertes sur créances	-7 161,21	-2 085,05
Amortissements immobilisations	-178 003,20	-97 323,80
Total charges d'exploitation	-5 861 702,66	-5 362 805,02
TOTAL CHARGES	-9 598 492,33	-9 631 416,70

	2012 · CHF	2011 · CHF
RESULTAT INTERMEDIAIRE 1	-561 690,76	-624 158,83
Résultat financier		
Produits financiers	410 678,05	198 313,39
Charges financières	-99 745,75	-611 169,05
Total résultat financier	310 932,30	-412 855,66
Produits extraordinaires	39 816,81	2 991,25
RESULTAT INTERMEDIAIRE 2	-210 941,65	-1 034 023,24
Résultat fonds		
Dissolutions fonds attribués	45 941,38	10 000,00
Affectations fonds attribués	-93 637,65	-111 426,08
Total résultat fonds	-47 696,27	-101 426,08
RESULTAT DE L'EXERCICE 1	-258 637,92	-1 135 449,32
Attributions		
Variations fonds attribués	47 696,27	101 426,08
Variations fonds libres	0,00	490 883,40
RESULTAT DE L'EXERCICE 2	-210 941,65	-543 139,84

DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION 2012 · CHF

	Charges de projets	Charges admin.	Recherche de fonds	Total selon PROSPREH
Frais de personnel *	2 667 713,70	1 547 884,57	309 905,07	4 525 503,34
Frais de représentat *	115 107,79	66 788,86	13 371,93	195 268,58
Frais des locaux *	155 693,01	90 337,59	18 086,67	264 117,27
Entretien	0,00	18 116,32	0,00	18 116,32
Assurances	0,00	17 640,88	0,00	17 640,88
Administration	0,00	651 989,96	0,00	651 989,96
Relation publ	0,00	3 901,90	0,00	3 901,90
Pertes sur créances	0,00	7 161,21	0,00	7 161,21
Amortissements	0,00	178 003,20	0,00	178 003,20
Charges directes comptabilité financière	2 583 111,98	0,00	1 153 677,69	3 736 789,67
Total	5 521 626,48	2 581 824,49	1 495 041,36	9 598 492,33

* Répartition selon la saisies des heures

Annexe au 31 décembre 2012

Présentation des comptes. La présentation des comptes consolidés de l'année 2012 y compris les chiffres de l'année précédente est conforme aux Swiss GAAP RPC fondamentales (1-6) et Swiss GAAP RPC 21. Les conditions imposées par la fondation ZEW0 ont été respectées.

Principes d'évaluation et d'établissement du bilan. Figurent au bilan les acquisitions à long terme et qui dépassent un montant de CHF 10 000.00. L'amortissement se fait sur la base d'une évaluation prudente de leur durée d'utilisation.

Titres. Les placements de la fortune en titres se basent sur le règlement de placements de nov. 2010. Les limites des placements se conforment à celles définies dans l'OPP2. La ZKB (Banque cantonale zurichoise) est mandatée pour la gestion de fortune et ainsi responsable pour le choix des titres.

Système de comptabilisation. Depuis 2007, la clé de répartition des coûts des stands d'actions et des mailings est la suivante: 50% comme charge d'actions de collectes et 50% comme charges de relations publiques. Les charges relations publiques figurent sous les charges directes des prestations correspondant aux buts définis dans les statuts de la SGB-FSS.

Valeur assurance incendie des immobilisations corporelles. Marchandises, installations, appareils, machines.
2012: CHF 800 000.00
2011: CHF 800 000.00

Indemnités des membres du comité directeur. Les frais effectifs selon le règlement des frais du 01.01.2011 et les honoraires pour les cours de langue des signes sont remboursés aux membres du comité directeur.

	2012 · CHF	2011 · CHF
Roland Hermann (président)		
Frais	4 103.61	2 713.50
Autres membres du comité directeur		
Frais	9 248.00	6 716.80
Honoraires	31 360.60	34 590.35

Organisations proches. Membres collectifs.

Transactions avec organisations proches. La SGB-FSS réalise des prestations pour l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Elles sont définies dans le contrat de prestations. Certaines de ces prestations sont fournies par les membres collectifs Stiftung Treffpunkt der Gehörlosen Zürich (TdG) et FOCUSFIVE (télévision par internet). Ces prestations sont définies dans un sous-contrat de prestations.

La SGB-FSS accorde un soutien financier aux projets de divers petits membres collectifs.

La SGB-FSS distribue une partie des recettes de la recherche de fonds à ses membres collectifs Stiftung Treffpunkt der Gehörlosen Zürich (TdG), Zürcher Fürsorgeverein für Gehörlose (service social), Gehörlosen-Fürsorgeverein der Region Basel (service social), Procom (Fondation d'aide à la communication pour sourds) et FOCUSFIVE (télévision par internet). Les prestations sont définies dans un contrat de prestations.

Rapport de révision

Treuhand
Wirtschaftsprüfung
Gemeindeberatung
Unternehmensberatung
Steuer- und Rechtsberatung
Informatik – Gesamtlösungen



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée des délégués de
Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS
Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe, tableau de financement et tableau de variation du capital) de la Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS, Zurich, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité directeur alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

En outre, nous attestons que les dispositions de la Fondation Zewo, à contrôler selon les dispositions explicatives concernant l'art. 12 du Règlement relatif au label de qualité Zewo, sont respectées.

OBT AG


Daniel Schweizer
expert-réviseur agréé
responsable du mandat


Thushiya Singam

Zurich, le 16 mars 2013

- comptes annuels 2012



OBT AG, Hardturmstrasse 120, CH-8005 Zurich
Téléphone +41 44 278 46 30, Fax +41 44 278 47 10, www.obt.ch

Soutien de projets

Merci de coeur à toutes les fondations et organisations qui nous ont soutenu généreusement tout au long de l'année 2012. Elles voudront bien nous excuser si, en ce lieu, nous n'évoquons que les contributions supérieures à CHF 1 000.00

Alois Moraschinelli Stiftung,

Rickenbach TG (Projekt e-Kids)

Fondation Centrales SRLS,

Neuchâtel (Généraux)

Fondation Coromandel,

Genève (Généraux)

Fondation Effata Atelier,

Forel Lavaux VD (Formation)

Fondation Eugénie Baur-Duret,

Genève (Jubilé SGB-FSS Romandie)

Fondation Hans Wilsdorf,

Carouge GE (Réunion Fédération Mondiale Sourds)

Fondation Henri Cartier-Bresson,

Paris (Forum parents)

Fondation Juchum,

Mont-sur-Rolle VD

(Jubilé SGB-FSS romandie, cours LSF et cours à domicile)

Rotary Club Mendrisiotto,

Chiasso (Heimkurse in Gebärdensprache)

Société Vaudoise d'Utilité Publique,

Le Mont-sur-Lausanne (Généraux)

Stiftung Denk an mich,

Basel (Diverse Projekte)

Stiftung für das behinderte Kind,

Zürich (Forum parents)

Stiftung Jugendförderung,

Murten FR (Kinderprojekte)

Stiftung Neuapostolische Kirche,

Zürich (Heimkurse in Gebärdensprache)

Stiftung procom,

Wald ZH (Projekt e-Kids)

Relations

Affiliation

AGILE Behinderten-Selbsthilfe Schweiz/Entraide Suisse

Handicap/Aiuto Reciproco Svizzero Andicap

DOK Dachorganisationenkonferenz der privaten Behindertenhilfe/Conférence des organisations faitières de l'aide

privée aux handicapés

EUD European Union of the Deaf

WFD Word Federation of the Deaf

Collaboration

AGM (Association genevoise des malentendants)

Association romande des interprètes de langue des signes ARILS

Association ZigZart (fête de la Musique)

ATIDU Associazione Ticinese Deboli D'udito

Beratungsstellen für Gehörlose Basel, Bern, Luzern,

St. Gallen, Zürich, Olten, Schaffhausen

Berufsschule für Hörgeschädigte

berufsvereinigung gebärdensprach-dolmetscherInnen bgd

Cafés et restaurants de Suisse romande

Centro per persone audiollesi

Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP)

Directions des écoles pour enfants sourds de Lausanne,

Genève, Fribourg et Sion

EB Zürich

EBGB/BFEH/UFPD Eidgenössisches Büro für die Gleichstel-

lung von Menschen mit Behinderungen/Bureau fédéral de

l'égalité pour les personnes handicapées/Ufficio federale

per le pari opportunità delle persone con disabilità

FOCUSFIVE TV

Fondation genevoise des organisations des personnes

handicapées

Fontana Passugg

forum écoute, Fondation romande des malentendants

FTIA Federazione Ticinese Integrazione Andicap

Gehörlosendorf Stiftung Schloss Turbenthal

Höhere Fachschule für Sozialpädagogik Luzern HSL

Intégration Handicap, Schweizerische Arbeitsgemeinschaft

zur Eingliederung Behinderter/Fédération suisse pour

l'intégration des handicapés

Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich HfH

Landenhof Zentrum und schweizerische Schule für

Schwerhörige

Les Services sociaux de Pro Infirmis romands, Eméra et AGM

Musée d'Arts et d'Histoire, Genève

Ökumenische Jugendarbeit ZH/AG

Österreichischer Gehörlosenbund

pro audito schweiz

PROCOM Stiftung Kommunikationshilfen für Hörgeschädigte

Relais Surdité du canton de Genève

SAI Service d'aide à l'intégration (Fondation A Capella)

Sekundarschule für Gehörlose Zürich

SGSV-FSSS Schweiz. Gehörlosen Sportverband/Fédération

sportive des sourds de Suisse/Federazione sportiva dei sordi

della Svizzera

sichtbar GEHÖRLOSE Zürich

SONOS Schweizerischer Verband für Gehörlosen- und

Hörgeschädigten-Organisationen

SVEHK/ASPEDA/ASGA Schweizerische Vereinigung Eltern

hörgeschädigter Kinder/Association Suisse de Parents

d'Enfants Déficiants Auditifs/Associazione Svizzera Genitori

Bambini Audiolesi

topdix

Ville de Genève (département de la culture)

Zentrum für Gehör und Sprache Zürich

Membres collectifs

Zürich

Aargauischer Verein für Gehörlosenhilfe
Bernischer Verein für Gehörlosenhilfe
Beratungsstelle für Gehörlose und Hörbehinderte Basel
Bündner Gehörlosenverein
Bündner Hilfsverein für Gehörlose
Christliche Gehörlosen Gemeinschaft der Schweiz
DIMA Verein für Sprache und Integration
FOVUSFIVE Web TV
Gehörlosen Kultur Verein Liechtenstein
Gehörlosen- und Sportverein Zürich
Gehörlosencub St. Gallen Sport & Kultur
Gehörlosen-Fürsorgeverein der Region Basel
Gehörlosen Sportclub Aarau
Gehörlosen-Verein Basel 1912
Gehörlosenverein Berghaus Tristel Elm / Glarus
Gehörlosenverein Bern
Gehörlosen Sportverein beider Basel
Gehörlosen Verein Solothurn
Genossenschaft Fontana Passugg
Gesellschaft der Gehörlosen Schaffhausen
Heilpädagogisches Zentrum Hohenrain
Interessengemeinschaft Gehörlose, Hör- und Sprachbehinderte der Kantone Bern und Freiburg
Innerschweizer Gehörlosen- und Sportverein Luzern
MUX Verein für Musik und Gebärdensprache
procom Kommunikationshilfen für Hörgeschädigte
Schweizerischer Schachverband für Hörbehinderte
Schweizerische Ökumenische Arbeitsgemeinschaft für Gehörlosen- und Schwerhörigenseelsorge
SEK3 Angebote für Gehörlose und Scherhörige
Stiftung Hirzelheim
Stiftung Schloss Turbenthal
Stiftung Treffpunkt der Gehörlosen
Stiftung Uetendorfberg
Taubblinden-Beratung SZB
Techkob
Thurgauer Gehörlosenverein
Verein zur Unterstützung der Gebärdensprache
Visuelle Kultur
Zürcher Fürsorgeverein für Gehörlose

Lausanne

Association des Sourds d'Yverdon et Environs
Association des Sourds Vaudois
Association Dico LSF de Suisse Romande
Association Fribourgeoise de langue des Signes
Association Suisse Romande de la langue des signes
Fondation Atelier Effata
Fondation Jeanne Kunkler
Gersam
Goedards
Société des Sourds de Fribourg
Société des Sourds de Genève
Société des Sourds de Neuchâtel
Société des Sourds du Jura
Société des Sourds du Valais
Vidéo Sourds Romands

Lugano

Gruppo Audiolesi Bellinzona

Impressum

Graphique: www.designport.ch
Rédaction: Antonia D'Orio, SGB-FSS
Photos: designport GmbH



Cours de langue des signes



SGB-FSS
Fédération Suisse
des Sourds

Avenue de Provence 16 1007 Lausanne
Téléphone 021 625 65 55 Téléfax 021 625 65 57
info-f@sgb-fss.ch
www.sgb-fss.ch

